

Mise en place du dispositif des chaires de professeurs juniors à l'UBS

Le conseil d'administration

*Vu le Code de la recherche ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 dite Loi Programmation de la Recherche, notamment son article 4 ;
Vu le décret n°2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L952-6-2 du Code de l'éducation et par l'article L422-3 du Code de la recherche ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration en date du 27 février 2023 (délibération CSA2023-03) ;*

L'article 4 de la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche a créé un nouveau type de contrat de pré-titularisation dénommé « Chaire de professeur junior ».

Ces chaires constituent une nouvelle voie de recrutement sur projet de recherche et d'enseignement permettant à son terme, entre 3 et 6 ans, et après évaluation de la valeur scientifique et de l'aptitude professionnelle de l'agent par une commission de titularisation, d'accéder à un emploi titulaire dans les corps de professeurs des universités et assimilés ou de directeur de recherche.

Chaque établissement bénéficiaire d'une chaire bénéficiera par ailleurs d'un financement de l'ANR d'un montant de 200 000 €.

Cette nouvelle voie d'accès est contingentée au niveau national et local, et l'établissement, s'il souhaite ouvrir cette voie de recrutement, doit s'inscrire dans une campagne annuelle nationale d'appel à manifestation d'intérêt.

L'université Bretagne Sud souhaite s'inscrire dans la campagne d'appel à manifestation d'intérêt en proposant l'ouverture de deux chaires de professeurs juniors.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'inscription de l'université Bretagne Sud dans la dynamique de réponse à l'appel à projets de Chaire de Professeur Junior.

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :

		Suffrages exprimés :	21
Membres en exercice :	27	Pour :	21
Membres présents :	20	Contre :	0
Membres représentés :	3	Abstentions :	2

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

